



DEPARTEMENT DES LANDES
MAIRIE DE BISCARROSSE

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 33

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 novembre 2020 à : 20H30

Question de l'ordre du jour n° 14

Enquête publique préalable à une DIG rechargement de sable - avis du conseil municipal

L'an deux mille vingt le lundi 23 novembre 2020
à : 20 heures 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, le 17 novembre 2020
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame Hélène LARREZET, Maire

Session ORDINAIRE

Membres présents: Mme LARREZET M SUSO, Mme PINCE, M MINIAU, Mme PONCHET,
M COLMAGRO, Mme BENQUET, M COUTURIER, Mme AUBERT, M DARMAGNAC M PASCUTTO,
Mme DUBOIS, Mme JOULET, M CHANCY Mme AUDO, Mme GUIGUEN, Mme CHEMIN,
M DUCOURNEAU, M BAURENS, Mme GUERRO, Mme REGOUT, Mme CHARENTON, M BRANCO-
MARINHO, M IUNG, Mme BORGES, M MILET, Mme BOUSQUET, M COURNAU, Mme CASTEX,
M BOURLES, Mme PELTIER, Mme MEUDIC, M DIAZ

Membres excusés :

Membres absents :

Décision de l'Assemblée

Votants : 33

Pour 33

Contre, 00

Abstention(s), 00

Ne prend (prennent) pas part au vote,

Déroulement du scrutin : MAIN_LEVEE

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Délibération rendue exécutoire

après publication le : 27/11/2020

et dépôt en Préfecture le : 27/11/2020

Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20201123-231120_del14-DE
Reçu le 25/11/2020

VU la délibération du 16 décembre 2019 la Communauté de Communes des Grands Lacs qui détient la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) et la commune de Biscarrosse ont signé une convention régularisant la situation au regard de la Stratégie Locale de Gestion de Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse,

CONSIDERANT que dans le cadre de la SLGBC un des volets consiste en des rechargements réguliers et massifs, pour une durée de trois ans, à savoir de l'hiver 2020/2021 à l'hiver 2020/2023, en sable issu de l'estran, en vue de pallier le déficit sédimentaire, à des fins de lutte de l'érosion, de maintien d'une plage pérenne et de protection des biens et des personnes.

CONSIDERANT que le 15 juin 2020 la Communauté de Communes des Grands Lacs a déposé un dossier loi sur l'eau valant déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement concernant la demande d'autorisation requise au titre de l'article L214-1 et suivants du code de l'environnement pour la demande de rechargements pluriannuels.

VU l'arrêté préfectoral DDTM/SG/ARJ/2020/1575 du 26 octobre 2020, par lequel madame la Préfète des Landes a prescrit une enquête publique préalable à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et comportant un dossier de déclaration pour les opérations de rechargements pluriannuels (2020-2023) en sable sur la plage de Biscarrosse

CONSIDERANT que cette enquête se déroule durant 31 jours consécutifs du lundi 16 novembre 2020 à 9h au mercredi 16 décembre à 17h à la mairie de Biscarrosse.

CONSIDERANT qu'en application de l'article R 181-38 du code de l'environnement le conseil municipal de Biscarrosse doit donner un avis sur cette demande d'autorisation.

VU l'avis favorable de la commission urbanisme travaux du 10 novembre 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

De donner un avis favorable sur la demande d'autorisation de rechargements pluriannuels (2020-2023) en sable sur la plage de Biscarrosse sur la commune de Biscarrosse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Hélène LARREZET



Délibération rendue exécutoire
après publication le : 27/11/20
et dépôt en Préfecture le : 25/11/20

Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20201123-231120_del14-DE
Reçu le 25/11/2020